

MÉDIATION DE L'APPRENTISSAGE

Principes et enjeux pour l'apprenti

Vous êtes apprenti et rencontrez des difficultés avec votre employeur ou maître d'apprentissage ?

Sachez que vous pouvez solliciter, gratuitement, l'intervention d'un médiateur de l'apprentissage pour régler un différend, à l'amiable.

Un médiateur de l'apprentissage peut intervenir pour :

- apaiser une situation de tension ou de conflit (en complément des actions menées par votre CFA),
- rétablir le dialogue et la relation avec votre entreprise,
- trouver une solution équilibrée pour l'ensemble des acteurs...



PRINCIPE DE LA MÉDIATION

La médiation de l'apprentissage est un **processus gratuit** qui vous donne la possibilité de faire intervenir un tiers neutre, indépendant et impartial, pour vous accompagner dans la résolution d'un litige.

Ce n'est ni un arbitre, ni un conciliateur. De fait, il ne prend aucune décision sur le conflit, il a un devoir de neutralité.

Les CMA, comme les autres chambres consulaires, sont seules compétentes pour intervenir dans le cadre de cette mission*.

*Article L6222-39 du Code du Travail : « Dans les entreprises ressortissant des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les différends entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. »

QUI PEUT SAISIR LE MÉDIATEUR ?

L'employeur

Le centre de formation

L'apprenti ou son représentant légal

MÉDIATEUR : 4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- La neutralité
- L'impartialité
- L'indépendance
- La confidentialité

QUELS SONT LES LITIGES CONCERNÉS ?

Les conditions d'exécution de votre contrat

Vous pouvez saisir un médiateur lorsque le litige porte par exemple sur :

- 📅 Conditions / durée de temps de travail
- 💰 Rémunération / congés payés
- 💞 Relationnel / comportement
- 🛡️ Sécurité...

La rupture de votre contrat à votre initiative

La médiation est une étape obligatoire en cas de rupture de votre contrat à votre initiative, après les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise.

Articles L6222-18 et D6222-21 du code du travail

Processus de médiation

Mode d'emploi

Saisine du médiateur 1

A l'initiative de l'apprenti (ou celle de votre employeur/ maître d'apprentissage)

Organisation de la médiation avec convention 2

Confidentialité, neutralité, impartialité et indépendance du médiateur, liberté et loyauté des parties

Rendez-vous de médiation 3

Au cours de la médiation, les parties construisent ensemble 1 solution. Le médiateur fixe le cadre, identifie les raisons du différend et écoute et reformule pour trouver des solutions.

EN CAS D'ACCORD

Poursuite du contrat, ou rupture du contrat.

EN CAS D'ABSENCE D'ACCORD

Si la médiation n'est pas acceptée.

Poursuite du contrat, rupture du contrat, absence de poursuite ou prud'hommes*

*Si le litige persiste et qu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée



Plus d'informations

CMA-GRANDEST.FR

3006

Service & appel gratuits